

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

Département des
**Alpes-de-Haute-
Provence**

-
Arrondissement de
Forcalquier

-
Canton de
Valensole

-
Commune de
Gréoux-les-Bains

Séance du 21 septembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-et-un septembre à neuf heures,
Se sont réunis les membres du conseil municipal, sous la présidence de
Monsieur Paul AUDAN, Maire.

Présents :

Mesdames Danielle CASALE, Michèle COTTRET, Anita DELAUNAY,
Monique HOURS, Josette LAUVERGNIAT, Anne-Marie PERRON, Nathalie
PONCE-GASSIER, Mirjam REINHARD, Joëlle TEBAR, Nicole VENTEUX.

Messieurs Paul AUDAN, Jean-Philippe BARTOLOTTA, Vincent
BLACHERE ESTEVES, Michel BRIFFAUD, Laurent HOTTIER, Raymond
MAZZOLENI, Alain ROUX, Mathieu SOLDA.

Absents donnant pouvoir :

Monsieur Swen BUHLER à Monsieur Paul AUDAN, Madame Olivia
BURLES à Monsieur Vincent BLACHERE ESTEVES, Monsieur Jérôme
DUPUY à Madame Michèle COTTRET, Monsieur Thierry LATIL à Madame
Nathalie PONCE-GASSIER, Monsieur Pierre LUCAS à Monsieur Laurent
HOTTIER.

Secrétaire de séance :

Monsieur Jean-Philippe BARTOLOTTA

Nombre de conseillers

En exercice : 23

Présents : 18

Votants : 23

Date de convocation

15 septembre 2023

**OBJET : Modification de la reprise et de l'affectation des résultats de 2022 – Budget de
la commune M14**

Rapporteur : Monsieur Alain ROUX

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2311-5 et R.2311-11 et suivants fixant les règles de l'affectation des résultats ;

Vu la délibération n°2023-028 du 30 mars 2023 relative à la reprise et à l'affectation des résultats de 2022 du budget M14 de la commune ;

Considérant qu'une erreur s'est glissée lors de la réaction de la délibération n°2023-028 et qu'il n'a pas été affecté la totalité du besoin en section d'investissement ;

Considérant le résultat d'investissement dégagé du compte administratif 2022 de la commune qui s'élève à la somme de – 448 502,73 € et l'affectation délibérée le 30 mars 2023 pour un montant de 448 412,73 €,

Le Conseil Municipal, l'exposé du rapporteur entendu, et après délibération à l'unanimité :

MODIFIE l'affectation du résultat 2022 du compte administratif 2022 ;

AFFECTE la somme de 448 502,73 € en réserve, à la section d'investissement au compte 1068 « Excédent de fonctionnement capitalisé » du budget 2023 ;

REPREND de l'excédent de 2 151 800,16 € à la section de fonctionnement au compte 002 (recettes) du budget 2023.

Délibéré à Gréoux-les-Bains,
Le 21 septembre 2023

Signé,
Le 21 septembre 2023

Publié sur le site internet de la mairie :
Le **21 SEP. 2023**

Le Maire,

Le secrétaire de séance,



Paul AUDAN

Jean-Philippe BARTOLOTTA